

Communiqué de presse

La DIHAL, l'UNAFO et l'UNHAJ signent un accord-cadre sur les modalités d'attribution des logements relevant du contingent préfectoral à des personnes vulnérables en résidences sociales

Mercredi 4 décembre 2024, Metz - Jérôme d'Harcourt, Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées, Olivier Rigault, Président de l'union professionnelle du logement accompagné, UNAFO et Alain Mathieu, Administrateur de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, UNHAJ ont signé, mardi 3 décembre 2024, lors de la semaine nationale du logement accompagné, **un accord cadre tripartite prévoyant les modalités de la mise à disposition aux SIAO (services intégrés d'accueil et d'orientation) des places en résidences sociales pour les personnes précaires, relevant du contingent de l'Etat.**



Jérôme d'Harcourt, délégué interministériel pour l'hébergement et à l'accès au logement, Alain Mathieu, administrateur, UNHAJ, Olivier Rigault, président, Unafo

L'État et les unions du logement accompagné s'accordent pour renforcer la mobilisation du contingent de réservation de l'État en respectant la diversité des dispositifs et des structures. Ainsi, la convention APL détermine les droits de réservation de l'État dans les résidences sociales. A défaut d'un taux fixé dans la convention, ils doivent faire l'objet d'une négociation entre l'État et le gestionnaire, à hauteur de 30%.

Cet accord cadre s'inscrit dans un engagement fort et partagé de l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre concrète du Logement d'abord. Il conforte le rôle du SIAO dans le recensement de l'offre et l'orientation des personnes vers des solutions de logement adaptées en facilitant les entrées et les sorties au service d'une plus grande fluidité des parcours. Cet accord réaffirme par ailleurs la place centrale des dispositifs de logement accompagné dans la construction de réponses en phase avec les besoins des ménages en difficulté de logement dans un dialogue constructif et fructueux entre Etat et associations.

DIHAL : Rachel Brunella - rachel.brunella@dihal.gouv.fr - 06 21 03 08 30

UNAFO : Jordan Chevreau - jordan.chevreau@unafo.org - 06.28.01.06.97

UNHAJ : alice@alicedekker-rp.fr - 06 16 58 21 60